

COMPTE RENDU DE SEANCE DU 7 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAILLAT Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 mars 2022.

PRESENTS : Dominique PAILLAT, Fabrice HERBRETEAU, Catherine GOURMAUD, Philippe RIPAUD, Laure ROUET, Franck GUITTON, Benoit AVRIL, Nathalie BIZET, Thomas CANDAIS, Odile DELACOTTE, Jean-Yves LOISEAU, Mickael MACE, Nelly PIVETEAU.

EXCUSES : Benoit BARD, Françoise BODIN, Dominique EMERIT, Isabelle HELIE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Laure ROUET.

Après lecture du dernier compte rendu de réunion du Conseil Municipal en date du 1^{er} février 2022 envoyé à chaque membre pour approbation, le Conseil Municipal approuve celui-ci.

Monsieur le Maire informera également l'assemblée de la démission de Mme RECOLARD Ludivine en date du 18 février 2022.

FINANCES

1- Présentation et validation des comptes de gestion 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 (principal, assainissement, la Bodinière et le Tail) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné par les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières il est demandé à l'assemblée de :

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ; y compris celle relative à la journée complémentaire ;
- Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclarer que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal (13 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION), valident les comptes de gestion de l'ensemble des budgets (principal, assainissement, lotissement La Bodinière et lotissement Le Tail) de l'année 2021.

2- Présentation et vote des comptes administratifs 2021 (budgets lotissement la Bodinière, le Tail, assainissement et principal)

L'article L.1612-12 du CGCT stipule que « l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le Maire, le Président du Conseil Départemental ou le Président du Conseil Régional après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption ».

L'article L.2121-14 du CGCT précise que lorsque le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président

Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Budget Principal

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	<i>Résultats propres à l'exercice 2021</i>	945 521.38 €	1 296 900.69 €	+ 351 379.31 €
	<i>Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP)</i>	0	1 391 731.68 €	+ 1 391 731.68 €
	<i>Résultat à affecter</i>	945 521.38 €	2 688 632.37 €	+ 1 743 110.99 €

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'Investissement	<i>Résultats propres à l'exercice 2021</i>	1 291 973.70 €	548 619.86 €	- 743 353.84 €
	<i>Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP)</i>	43 783.36 €	0.00 €	- 43 783.36 €
	<i>Solde global d'exécution</i>	1 335 757.06 €	548 619.86 €	- 787 137.20 €

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	<i>Fonctionnement</i>	NEANT	NEANT	
	<i>Investissement</i>	203 401.70 €	228 046.91 €	+ 24 645.21 €

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats cumulés	<i>Fonctionnement</i>	945 521.38 €	2 688 632.37 €	+ 1 743 110.99 €
	<i>Investissement</i>	1 539 158.76 €	776 666.77 €	- 762 491.99 €

Budget Assainissement

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'exploitation	<i>Résultats propres à l'exercice 2021</i>	45 288.31 €	77 309.66 €	+ 32 021.35 €
	<i>Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP)</i>	0	234 968.53 €	+ 234 968.53 €
	<i>Résultat à affecter</i>	45 288.31 €	312 278.19 €	+ 266 989.88 €

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'Investissement	<i>Résultats propres à l'exercice 2021</i>	69 428.53 €	27 676.17 €	- 41 752.36 €
	<i>Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP)</i>	0	81 160.81 €	+ 81 160.81 €
	<i>Solde global d'exécution</i>	69 428.53 €	108 836.98 €	+ 39 408.45 €

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	<i>Fonctionnement</i>	NEANT	NEANT	
	<i>Investissement</i>	22 868.40 €	19 862.40 €	- 3 006.00 €

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats cumulés	<i>Fonctionnement</i>	45 288.31 €	312 278.19 €	+ 266 989.88 €
	<i>Investissement</i>	92 296.93 €	128 699.38 €	+ 36 402.45 €

Budget Lotissement la Bodinière

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	<i>Résultats propres à l'exercice 2021</i>	59 218.56 €	53 199.70 €	-6 018.86 €
	<i>Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP)</i>	81 411.05 €	0.00 €	- 81 411.05 €
	<i>Résultat à affecter</i>	140 629.61 €	53 199.70 €	- 87 429.91 €

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'Investissement	<i>Résultats propres à l'exercice 2021</i>	42 999.70 €	56 456.67 €	13 456.97 €
	<i>Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP)</i>	56 456.67 €	0.00 €	-56 456.67 €
	<i>Solde global d'exécution</i>	99 456.37 €	56 456.67 €	- 42 999.70 €

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	<i>Fonctionnement</i>	NEANT	NEANT	NEANT
	<i>Investissement</i>	NEANT	NEANT	NEANT

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats cumulés	<i>Fonctionnement</i>	140 629.61 €	53 199.70 €	- 87 429.91 €
	<i>Investissement</i>	99 456.37 €	56 456.67 €	- 42 999.70 €

Budget Lotissement Le Tail

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	<i>Résultats propres à l'exercice 2021</i>	848 908.83 €	1 028 581.65 €	+ 179 672.82€
	<i>Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP)</i>	0.00 €	98 748.08 €	+ 98 748.08 €
	<i>Résultat à affecter</i>	848 908.83 €	1 127 329.73 €	+ 278 420.90 €

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'Investissement	<i>Résultats propres à l'exercice 2021</i>	682 959.91 €	814 670.97 €	+ 131 711.06 €
	<i>Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP)</i>	651 505.92 €	0.00 €	- 651 505.92 €
	<i>Solde global d'exécution</i>	1 334 465.83 €	814 670.97 €	- 519 794.86 €

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	<i>Fonctionnement</i>	NEANT	NEANT	NEANT
	<i>Investissement</i>	NEANT	NEANT	NEANT

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats cumulés	<i>Fonctionnement</i>	848 908.83 €	1 127 329.73 €	+ 278 420.90 €
	<i>Investissement</i>	1 334 465.83 €	814 670.97 €	- 519 794.86 €

Avant le vote, le Conseil Municipal élit son Président et Monsieur Dominique PAILLAT se retire de l'Assemblée.

Monsieur Fabrice HERBRETEAU est élu Président. Le Président demande à l'assemblée de délibérer sur les comptes administratifs 2021 des budgets présentés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (12 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) valide l'ensemble des comptes administratifs 2021 présentés.

Après vote, Monsieur Dominique PAILLAT réintègre l'assemblée.

3 - Affectation des résultats des budgets : principal, assainissement et lotissements la Bodinière et le Tail.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Aussi, les comptes administratifs étant désormais approuvés, il convient d'affecter définitivement le résultat.

Budget Principal

Le résultat de l'exercice 2021 est réparti comme suit :

Le Résultat de fonctionnement 2021 : **1 743 110.99 €**

Résultat de la section d'investissement (Réalisé + RAR) : **- 762 491.99 €**

Résultat Global de d'exercice : + 980 619.00 €

Le résultat est affecté comme suit :

- 1068 Report d'une partie de l'excédent 2021 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 762 491.99 €
- 002 Report en recette de fonctionnement 2021 : 980 619.00 €

Pour information sur la section d'investissement : 001 déficit reporté de 2021 : - 787 137.20 €

Budget Assainissement

Résultat de fonctionnement 2021 : **266 989.88 €**

Résultat de la section d'investissement (Réalisé + RAR) : **+ 36 402.45 €**

Résultat Global de d'exercice : + 303 392.33 €

Le résultat est affecté de la manière suivante sur la section de fonctionnement :

- 002 Report de la partie de l'excédent de fonctionnement 2021 : **+ 266 989.68 €**

Pour information sur la section d'investissement : 001 excédent reporté de 2021 : **+ 39 408.45 €**

Budget Lotissement La Bodinière

Résultat de fonctionnement 2021 : **- 87 429.91 €**

Résultat de la section d'investissement 2021 : **- 42 999.70 €**

Résultat Global de l'exercice 2021 : - 130 429.61 €

Le résultat est affecté de la manière suivante sur la section de fonctionnement :

- 002 Report du déficit de fonctionnement 2021 : **- 87 429.91 €**

Pour information sur la section d'investissement : 001 Déficit reporté de 2021 : **- 42 999.70 €**

Budget Lotissement Le Tail :

Le résultat de l'exercice 2021 est réparti comme suit :

Résultat de fonctionnement 2021 : **+ 278 420.90 €**

Résultat de la section d'investissement 2021 : **- 519 794.86 €**

Résultat Global de l'exercice 2021 : - 241 373.96 €

Le résultat est affecté de la manière suivante sur la section de fonctionnement :

- 002 Report de l'excédent de fonctionnement 2021 : **+ 278 420.90 €**

Pour information sur la section d'investissement : 001 Déficit reporté de 2021 : **- 519 794.86 €**

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal valide les affectations de résultats telles que présentées ci-dessus.

4- Vote des budgets primitifs 2022

Budget Principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Dépense à caractère général	384 521.00 €	002	Excédent antérieur reporté	980 619.00 €

012	Charges de personnel	369 780.00 €	013	Atténuation de charges	20 781.12 €
014	Atténuation de produits	77 160.00 €	70	Produits de services	93 672.00 €
65	Autres charges courante	198 694.80 €	73	Impôts et taxes	733 399.00 €
66	Charges financières	14 500.00 €	74	Dotations et participations	388 693.00 €
67	Charges exceptionnelles	90 348.29 €	75	Autres produits de gestion courante	75 570.00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	20 000.00 €	76	Produits financiers	2.00 €
			77	Produits exceptionnels	1 600.00 €
Total dépenses Réelles		1 155 004.09 €	Total recettes Réelles		1 313 717.12 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	23 317.00 €	72	Travaux en régie	5 000.00 €
Total dépenses ordres		23 317.00 €	Total recettes ordres		5 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 121 015.03 €			
Total dépenses Fonctionnement		2 299 336.12 €	Total recettes Fonctionnement		2 299 336.12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	Solde d'investissement reporté	787 137.20 €	10	Dotation fonds divers	890 491.99 €
16	Remboursement emprunts	262 463.30 €	13	Subventions d'investissement	591 367.87 €
20	Immobilisation incorporelles	1 081.68 €	024	Produits de cessions des immobilisations	0.00 €
204	Subventions d'équipements versées	16 423.00 €	16	Emprunts et dettes	165 392.27 €
21+23	Ensemble des opérations	1 718 478.98 €	Total recettes Réelles		1 644 928.13 €
26	Participation et créance rattachées	1 000.00 €	28	Amortissements	23 317.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 000.00 €	Total recettes ordres		23 317.00 €
Total dépenses ordres		5 000.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	1 121 015.03 €
Total dépenses Investissement		2 791 584.16 €	Total recettes Investissement		2 791 584.16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (13 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION), valide le budget communal 2022.

Budget Assainissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Dépense à caractère général	28 320.00 €	002	Excédent antérieur reporté	266 989.88 €
012	Charges de personnel	1 500.00 €	70	Produits de services	65 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €			
Total dépenses Réelles		30 820.00 €	Total recettes Réelles		65 000.00 €
68	Dotations aux amortissements	30 000.00 €	7718	Quota part des subventions d'investissement	8 165.00 €
Total dépenses ordres		30 000.00 €	Total recettes ordres		8 165.00 €
023	Virement à la section d'investissement	279 334.88 €			
Total dépenses Fonctionnement		340 154.88 €	Total recettes Fonctionnement		340 154.88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
--------------------------	--	--	--	--	--

DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisation incorporelles	22 740.40 €	001	Solde d'investissement reporté	39 408.45 €
21	Travaux réseaux assainissement	345 830.33 €	10	Dotation fonds divers	8 130.00 €
			13	Subventions d'investissement	19 862.40 €
Total dépenses Réelles		368 570.73 €	Total recettes Réelles		27 992.40 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	8 165.00 €	28	Amortissements	30 000.00 €
Total dépenses ordres		8 165.00 €	Total recettes ordres		30 000.00 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	279 334.88 €
Total dépenses d'investissement		376 735.73 € €	Total recettes Investissement		376 735,73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (13 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION), valide le budget assainissement 2022.

Budget le Bodinière

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
002	Déficit reporté	87 429.91 €	7015	Ventes terrains	00.00 €
71355-042	Annulation stock initial	42 999.70 €	71355-042	Constatation Stock Final	43 081.32 €
658	Charges diverses de gestion courante	5.00 €	758	Produits divers de gestion courante	5.00 €
605	Travaux	1 000.00 €	774	Subvention exceptionnelle Communale	88 348.29 €
Total dépenses Fonctionnement		131 434.61 €	Total recettes Fonctionnement		131 434.61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	Report résultat cumulé	42 999.70 €	3555-040	Annulation Stock Initial	42 999.70 €
3555-040	Constatation stock final	43 081.32 €	1641	Emprunt	43 081.32 €
Total dépenses investissement		86 081.02 €	Total recettes investissement		86 081.02 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (13 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION), valide le budget bodinière 2022.

Budget Lotissement Le Tail

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
71355-042	Annulation stock Initial	652 874.48 €	002	Excédent reporté	278 420.90 €
605	Travaux	492 197.74 €	7015	Ventes terrains	90 528.00 €
658	Charges diverses de gestion	5.00 €	71355-	Constatation Stock Final	778 123.32 €

	courante		042		
6611	Intérêts d'emprunts	2 000.00 €	758	Centimes TVA	5.00 €
	Transfert charges	2 000.00 €		Transfert charges	2 000.00 €
Total dépenses Fonctionnement		1 149 077.22 €	Total recettes Fonctionnement		1 149 077. 22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	Report résultat cumulé	519 794.86 €	3555-040	Annulation Stock Initial	652 874 .48 €
3555-040	Constatation stock final	778 123.32 €	27638	Avance communale	170 000.00 €
1641	Remboursement Emprunt	30 600.00 €	1641	Emprunt	505 643.70 €
Total dépenses investissement		1 328 518.18 €	Total recettes investissement		1 328 518.18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (13 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION), valide le budget le Tail 2022.

5- Ecole St Michel / Montant de la participation de la commune au contrat d'association

Selon le Code de l'éducation, la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée à hauteur des dépenses de l'école publique est obligatoire pour les élèves de l'élémentaire.

La Commune de Saint Germain de Prinçay a souhaité, lors de la conclusion du contrat d'association, prendre également en charge les élèves de la maternelle. Pour estimer la subvention globale, les effectifs retenus sont ceux de la rentrée de septembre 2021 et concernent, exclusivement les élèves domiciliés à Saint Germain de Prinçay. Il revient donc au conseil municipal de fixer le forfait pour l'année scolaire 2021/2022.

Le montant calculé pour l'année scolaire 2021-2022 est le suivant :

Ecole Privée « St Michel »	Nombre d'élèves au 1 ^{er} septembre 2021	Montant par élève	Participation
Maternelle	44 dont 7 hors communes soit 37 élèves	739.00€	27 343.00 €
Primaire	80 dont 5 hors communes soit 75 élèves	451.00 €	33 825.00 €
TOTAL ECOLE PRIVEE SAINT MICHEL			61 168.00 €

Monsieur le Maire signale que le versement de la subvention sera composé ainsi : 30 584 € (avril) – 30 584 € (juillet), puis demande ensuite à l'assemblée de délibérer sur le montant du forfait 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres :

- d'octroyer à l'OGEC une participation à hauteur du montant indiqué ci-dessus ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier ;
- de charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

VOIRIE/ ASSAINISSEMENT /AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

6 - Présentation du dossier APD Rue Général Charette

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que le projet d'aménagement de la Rue Général Charette se poursuit. Ce dernier a fait l'objet d'une présentation aux riverains pour avis avant le lancement de consultation.

Une présentation et description des plans est faite : l'aménagement prévoit la réfection de la voirie en enrobé, la largeur de la voie sera de 4,50 m, une création d'une liaison douce pour permettre aux randonneurs et cyclistes de circuler en toute sécurité sera réalisée en sablée avec une bordure non franchissable. Les entrées aux propriétés seront matérialisées avec un enrobé noir. Afin de rejoindre la rue de la Métairie, un marquage au sol signalant la voie cyclable sera réalisé.

Les trottoirs côté lotissement le Tail seront réalisés en mélange « terre-pierre » permettant ainsi aux riverains de stationner les véhicules mais facilitant surtout l'entretien des surfaces (passage de tondeuse).

Pour réguler la vitesse sur la voie, deux chicanes avec des panneaux B21 seront implantées pour réduire la vitesse et un rétrécissement de voie à 3.50 m sera fait.

Plusieurs passages piétons seront matérialisés, l'un devant l'abris de bus, 2 autres en sortie du carrefour le Tail, l'un rue de la Bodinière et enfin le dernier rue de la Métairie.

Enfin, ce projet prévoit, la conservation du plateau existant rue de la Métairie et la mise en place d'une ligne blanche discontinue sur ce dernier au virage.

Lors de cette présentation, Monsieur Mickael MACE demande si les bordures seront identiques à celles mise pour la liaison douce de Brièze, il lui est répondu que non, elles seront moins hautes mais resteront droit et non franchissables

Monsieur Thomas CANDAIS, précise que lors de la réunion avec les riverains, il a été dit que l'emplacement des chicanes seraient revues, et que celle sortant du lotissement du Tail devra être positionné de manière à ne pas être à l'arrêt aussitôt le STOP franchi. Il lui est répondu que l'implantation définitive se fera lors des travaux mais qu'il y aura toujours deux chicanes.

Madame Catherine GOURMAUD, souligne que la voie cyclable en bas de rue (direction la Métairie) doit être réétudié de façon à sécuriser les cyclistes à l'étranglement de la voie et les obliger à passer vers le chemin de la Bodinière et emprunter les espaces existants de la Rue de la Métairie. De plus elle précise que les parterres actuels de la rue de la Métairie devront être modifier pour éviter les angles droits gênants pour les utilisateurs.

Après présentation, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le plan proposé et sur la validation de cet avant-projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- valide le plan de projet en précisant que toutes les remarques énoncées ci-dessus devront être prises en compte avant la consultation des entreprises.
- donne son accord pour la continuité du projet et par conséquent autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises.

7- Demande de subvention au titre des amendes de police pour le réaménagement de la Rue Général Charette

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Départemental d'arrêter la liste des projets bénéficiaires du produit des amendes de polices destinées aux communes de moins de 10 000 habitants.

Aussi pour cette année 2022, une priorité est donnée aux aménagements qui ont pour effet d'amener l'automobiliste à modérer la vitesse de son véhicule (chicane, écluse...) et des

aménagements qui permettent de renforcer la sécurité des usagers vulnérables que sont les piétons, cyclistes et les conducteurs de 2 roues motorisés (cheminements doux, élargissement de trottoirs...).

Face à ces éléments, Monsieur le Maire précise que les travaux de la rue Général Charette correspondent aux priorités données et qu'il convient donc de déposer un dossier avant le 1er juin 2022 ;

Aussi, un aide d'un montant maximum de 10 000 € peut être attribuée à la commune (prise en charge d'un montant maximum de 50 000 € de travaux plafonnés à 20%).

Après présentation, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette demande ou non de subvention au titre des amendes de police.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- adopte l'opération « Aménagement de la rue Général Charette » ;
- sollicite l'aide de l'Etat pour le montant indiqué ci-dessus ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution et suivi de ce dossier.

8- Mise en place d'une promesse d'achat et d'un dépôt de garantie pour le lotissement de la Bodinière

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la vente des dernières parcelles du lotissement la Bodinière, il est proposé de mettre en place lors de la réservation d'un lot, une promesse d'achat avec dépôt de garantie comme le lotissement le Tail de façon à harmoniser les pratiques mais également éviter les réservations sans suite bloquant de futurs acquéreurs.

Cette promesse d'achat consiste à verser sous 15 jours maximum un dépôt de garantie de 10% du montant HT de l'acquisition, devant le Trésor Public et à signer l'acte auprès de la SCP LAFOUGE LOEVENBRUCK dans un délai de 6 mois à compter du jour de la signature de cette promesse d'achat sous réserves des conditions suspensives.

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal valide :

- la mise en place d'une promesse d'achat avec dépôt de garantie auprès du Trésor Public dans les conditions énoncées dans l'exposé ci-dessus.

9- Proposition d'acquisition des parcelles AB 208, 209, 210, 211

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs parcelles situées en plein cœur de bourg vont être en vente prochainement. Celles-ci représentent une surface totale de 1 228 m² et sont classées en zone U du PLUi donc susceptible d'accueillir plusieurs constructions, dans cette éventualité la commune se devra d'apporter les réseaux à proximité des voies existantes.

Aussi, compte tenu de leur emplacement (terrains rue du Prieuré et rue Louis Marchegay), Monsieur le Maire interroge l'assemblée sur éventuellement l'acquisition de ces parcelles pouvant intéresser la commune pour différentes opérations d'aménagement d'intérêt général à savoir :

- la restauration de l'ancienne voie piétonne existante dans les années 50, appelée désormais liaison douce permettant un cheminement vers le vieux bourg et permettant la sauvegarde du patrimoine bâti existant (vieux murs de pierre protégés).
- la constitution d'une réserve foncière en vue de permettre la réalisation d'action en cœur de bourg
- la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat (achat des dents creuses en zone U) pour favoriser l'urbanisation.

Monsieur Franck GUITTON intervient pour préciser que ces terrains ne sont pas viabilisés, et qu'il faudrait connaître un prix au m² avant de s'engager et que la nature du projet déterminera également l'opportunité d'achat.

Madame Nathalie BIZET demande des explications sur la possibilité de prétendre à son droit de préemption urbain, il lui est répondu que la commune peut acquérir prioritairement selon le prix au m² reçu sur le formulaire de déclaration d'intention d'aliéner.

Après discussion, Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée délibérante sur l'opportunité d'acheter ou pas ces parcelles,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 POUR, 1 CONTRE et 8 ABSTENTIONS), le Conseil Municipal décide :

- de s'offrir la possibilité d'être acquéreur des parcelles AB 208, 209, 210 et 211 pour y créer une opération d'aménagement d'intérêt général comme présentée ci-dessus ;
- précise que l'assemblée sera de nouveau consultée sur ce sujet en cas de réception d'une déclaration d'intention d'aliéner.

BATIMENTS

10 - Mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour le CIAS du Pays de Chantonay

Dans le cadre du programme annuel d'activités à l'attention des seniors du Pays de Chantonay des animations vont être proposées dans chaque commune membre de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay. Aussi, sur Saint Germain de Prinçay des journées seront proposées dans un premier temps à la salle des fêtes selon un planning à définir avec les autres communes.

Une convention entre le CIAS du Pays de Chantonay et la Commune définissant les modalités d'utilisation de lieux a été rédigée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son avis pour la mise à disposition de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- valide le projet de convention de mise à disposition gratuite de la salle polyvalente avec le CIAS du Pays de Chantonay tel que présenté et annexé à la présente décision
- autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière.

11 - Demande d'occupation de la salle de sports par un professionnel pour le lancement d'activités avec les jeunes enfants

Dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle activité sportive pour les jeunes enfants (Môm en Mouv), la commune a été sollicitée par le professionnel donnant les cours pour l'occupation de la salle de sports les mercredis matin pendant ¾ heure.

Cette nouvelle activité fait suite à une demande de l'Adjointe aux Affaires Sociales de promouvoir une découverte sportive à destination des jeunes enfants âgés de 4 à 5 ans. Le tissu associatif présent sur le territoire n'ayant pas souhaité développer cette nouvelle activité, l'éducateur sportif a décidé de mener le projet seul via son entreprise.

Aussi, Monsieur le Maire rappelle que pour des professionnels exerçants ce type d'activité, le Conseil Municipal a délibéré à plusieurs reprises pour un loyer à l'année de 150 €.

Il demande l'avis de l'assemblée,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- d'offrir la gratuité de la salle de sports pour la période du 15 mars au 30 juin 2022 dans le cadre de la mise en place de cette nouvelle activité demandée par la municipalité ;
- charge Monsieur le Maire de mettre en application la convention de mise disposition gratuite de la salle de sports pour la période citée ci-dessus.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal à cet effet :

- en matière de cession de bien de gré à gré :

Numéro	Objet de la cession	Acquéreur	Montant	Date d'attribution réelle ou prévisionnelle
4	Ferraille à cisailier	SOCIETE COUTAND 85700 La Meilleraie Tillay	638.00 €	14/02/2022

QUESTIONS DIVERSES

- Le tableau des permanences pour les Elections Présidentielles du 10 et 24 avril 2022 est présenté aux conseillers. Il est demandé à chacun de signaler au plus vite toute demande de changement de créneau.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Club de Basket l'Etoile Verte a annoncé sa fusion avec le Club de Basket de Chantonay au 1^{er} septembre 2022.

PAROLES AUX ADJOINTS

Commission Economie Sports Enfance Jeunesse : M. Franck GUITTON informe qu'une rencontre avec les professionnels de santé est programmée le 1^{er} avril 2022, celle-ci permettra à l'ensemble de se réunir et de présenter les deux nouveaux kinésithérapeutes arrivant en avril et juin prochain.

Le projet de parcours de santé est à l'étude, la commission Sports a planché sur le dossier et souhaite proposer un pôle autour du plan d'eau et un autre autour du terrain multisports.

Au niveau de l'intercommunalité, un premier atelier « Créons ensemble votre tiers-lieu d'activités » a été tenu. Le but de cette étude est de développer des espaces de travail collaboratifs pour tous au sein du Pays de Chantonay. Plusieurs sites sont à l'étude notamment le réaménagement de la Gare de Chantonay.

Commission Culture-Loisirs : Mme Laure ROUET annonce que les dernières pages du site Internet se finalisent, d'ici fin avril les administrés auront la possibilité de louer les salles communales en ligne.

Une réflexion sur l'écho 2022 est en cours, une rencontre avec un nouvel imprimeur sera programmée dans les prochaines semaines.

Comme annoncé le mois dernier le dispositif argent de poche est relancé pour l'année 2022, pour avril, 15 places sont ouvertes les mardis 12 et 19, le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site Internet.

Une rencontre avec les bénévoles de la bibliothèque est programmée le 21 mars prochain, à cette occasion, Mme Marie-Madeleine GUITTON sera accueillie en tant que nouvelle bénévole.

Au niveau de l'intercommunalité, l'identité visuelle de la Communauté de Communes évolue, désormais il convient donc d'effectuer la refonte complète du site Internet. Un marché est également lancé pour réaliser une photothèque des dix communes.

Côté loisirs, la Communauté de Communes poursuit pour 2022 les animations autour des trois lacs en apportant quelques nouveautés (navettes proposées le week-end), le site Amanéa subit quelques travaux de maintenance.

Commission CCAS et Affaires Sociales : Mme Catherine GOURMAUD informe que les ateliers numériques sont ouverts à tous les seniors, les lundis après-midi. Le conseiller s'adapte à chaque personne et à toute demande. Toute personne rencontrant des difficultés pour utiliser la plateforme informatique est la bienvenue.

Dans le cadre de la réception du plan d'aide de la CAF, Mme Catherine GOURMAUD précise que des aides pour l'année 2022 sont accessibles pour plusieurs dossiers susceptibles d'intéresser la commune (aides aux jeunes, implantation MAM ...), une rencontre avec la référente de notre secteur va être demandée.

Le goûter du CCAS est programmé le 27 avril 2022 à la salle de Sports.

Commission Voirie : M. Philippe RIPAUD fait un point sur les travaux de voirie en cours :

- Démarrage des travaux au plan d'eau par l'entreprise Charpentier TP depuis ce 7 mars
- Travaux route de la Bodinière en cours pour une durée de 2 semaines

Enfin, il informe qu'il a assisté à l'Assemblée Générale du Club Germinoise en tant que représentant de la Municipalité. Les membres ont apprécié la présence d'un élu.

Commission Urbanisme : M. Fabrice HERBRETEAU annonce que :

- la commercialisation du Tail est achevée et il reste désormais que 3 parcelles au lotissement la Bodinière. L'étude pour l'aménagement de la tranche 2 du Tail nécessite en parallèle une modification du PLUi. Cette dernière va débuter courant 2022 et s'achèvera qu'en 2023.
- la réunion annuelle de la Commission Communale des Impôts Directs est fixée le 25 mars 2022 à 14h30 en mairie.

Commission Bâtiments : la commune va faire l'acquisition d'un détecteur CO2 pour l'école publique, non fixe. Pour cet achat, nous recevrons une subvention de l'Etat calculée basée sur le nombre d'élèves (8€ /élève).

Dans le cadre de la réhabilitation de la salle des Boutons d'Or une prochaine réunion pour validation est fixée le vendredi 18 mars à 14h.

Monsieur le Maire, indique que l'association UNC organise en collaboration avec les Jeunes du foyer de Jeunes, un projet dans le cadre du Devoir de Mémoire. En souvenir des poilus décédés pendant la Guerre 14-18, un arbre fruitier par soldat sera planté et une rétrospective de leur vie sera faite.

A l'issue de la réunion Monsieur le Maire rappelle que la prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le lundi 4 avril 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.

AFFICHÉ LE 10 MARS 2022

Vu la secrétaire de séance,
Laure ROUET

Certifié exact,
Le Maire
Dominique PAILLAT.